LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS 2009-2012

Direction des sports
Sous-direction de la vie fédérale et du sport de haut niveau
Bureau des fédérations unisport et du sport professionnel (DSA1)

Présentation générale — Le contexte des conventions d'objectifs — L'approche actuelle des conventions d'objectifs

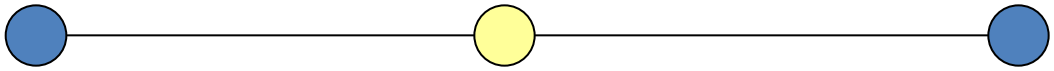

La convention d'objectifs, un outil au service de l'organisation législative du sport en France

Article L.131-9 du code du sport.

«les fédérations sportives agréées participent à la mise en œuvre des missions de service public relatives au développement et à la démocratisation des activités physiques et sportives »

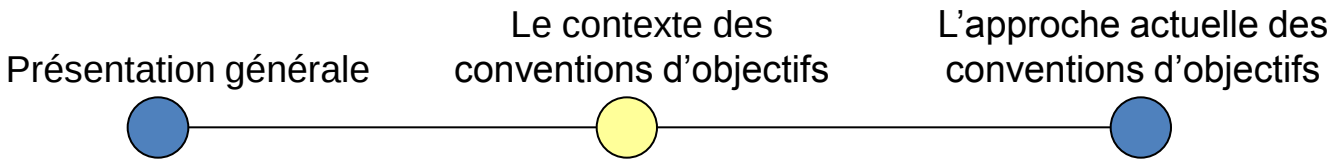

La nécessité de répondre aux enjeux politiques

- pour **rénover les relations** entre l'Etat et le mouvement associatif
- pour **contribuer au dynamisme des fédérations**
- pour **optimiser l'emploi des fonds publics**

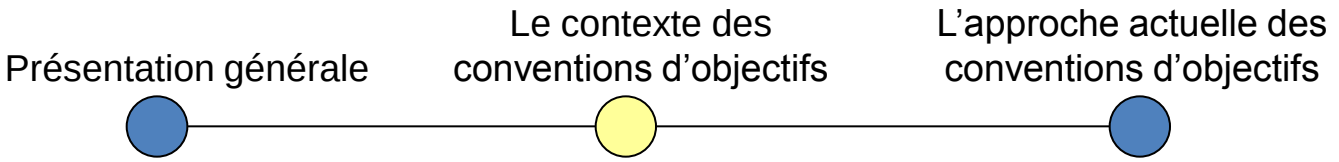

1er Exemple : **rénover les relations** entre l'Etat et le mouvement associatif

Pourquoi la signature d'une convention d'objectifs ?

✓avant 1988, disposition facultative, mais recommandée (circulaire de 1975)

✓depuis 1988, obligation d'établir une convention entre le financeur public et l'organisme bénéficiaire, au delà d'un seuil de subvention, aujourd'hui supérieur à 23 000€ (fixé par le décret du 6 juin 2001) :

- présentation des comptes conformes à la réglementation comptable
- clauses contractuelles (présentation des comptes, rapport de gestion, reversement des fonds non utilisés,…)
- visa du contrôleur financier sur la conformité du dossier

✓ depuis 2010, modification des relations Etat/association par circulaire du Premier Ministre, introduction d'une obligation de justifier les dépenses par objectifs partagés.

-2ème Exemple : **contribuer au dynamisme des fédérations**

La politique sportive conduite par le Ministère des Sports a pour objectif de permettre à tous les publics de pratiquer des activités physiques et sportives en toute sécurité.

✓Actions en faveur des publics cibles (personnes en situation de handicap, féminisation de la pratique et de l'encadrement, accès à la pratiques des personnes résidant en milieu défavorisé)

✓Actions de prévention du dopage et de préservation de la santé des pratiquants

✓Développement durable des activités physiques et sportives

✓Promotion des métiers du sport

3ème Exemple : **optimiser l'emploi des fonds publics**

L'influence de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1er août 2001 sur les conventions d'objectifs

Une architecture basée sur le programme sport

4 actions, 13 sous-actions :

1 – Promotion pour le plus grand nombre

- **1.1** Actions de développement des pratiques sportives
- **1.2** Accès de publics particuliers à la pratique sportive
- **1.3** Soutien à l'activité et au fonctionnement du mouvement sportif national
- **1.4** Actions de relations internationales

2 – Développement du sport de haut niveau

- **2.1** Préparation aux compétitions de référence
- **2.2** Filières d'accès au sport de haut niveau
- **2.3** Insertion sociale et professionnelle, aides personnalisées
- **2.4** Suivi de la santé des sportifs inscrits sur les listes de HN
- **2.5** Participation à la mise en œuvre de grands événements sportifs

3 – Prévention par le sport et protection des sportifs

- **3.1** Actions de protection et de préservation de la santé par le sport
- **3.2** Prévention et lutte contre le dopage
- **3.3** Prévention et lutte contre les incivilités et la violence dans le sport

4 – Promotion des métiers du sport

- **4.1** Accompagnement de l'emploi, formation et professionnalisation de l'encadrement

Un contexte économique hétérogène

Le budget des fédérations unisport :

De 54.836 € (Fédération française de javelot tir sur cible)

à 204.957.000 € (Fédération française de football)

15 fédérations (non reconnues de haut niveau) ayant un budget inférieur à 500 K€

21 fédérations (dont 2 olympiques – 12 HN) ayant un budget compris entre 500 K€ et 2 M€

20 fédérations (dont 9 olympiques – 9 HN) ayant un budget compris entre 2 et 5 M€

19 fédérations (dont 13 olympiques – 4 HN) ayant un budget compris entre 5 et 20 M€

7 fédérations (olympiques) ayant un budget supérieur à 20 M€

LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS 2009-2012

UNE NOUVELLE APPROCHE POUR UNE NOUVELLE OLYMPIADE

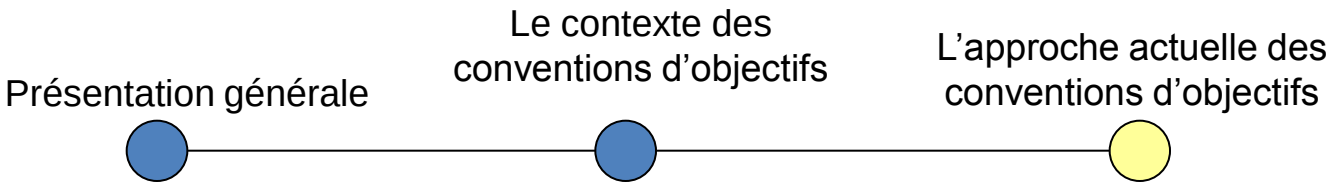

Quels objectifs ?

- Suivi de l'utilisation des fonds publics attribués à la fédération pour la **réalisation des actions sportives prévues**

- Mesure de **l'efficacité des moyens** mis à disposition de la fédération au regard de la politique ministérielle (indicateurs LOLF)

- **Volonté de dialogue** constant entre le ministère, la fédération et le DTN pour **anticiper sur les difficultés** et **répondre aux enjeux fédéraux**

L'attribution d'une subvention au regard d'objectifs partagés

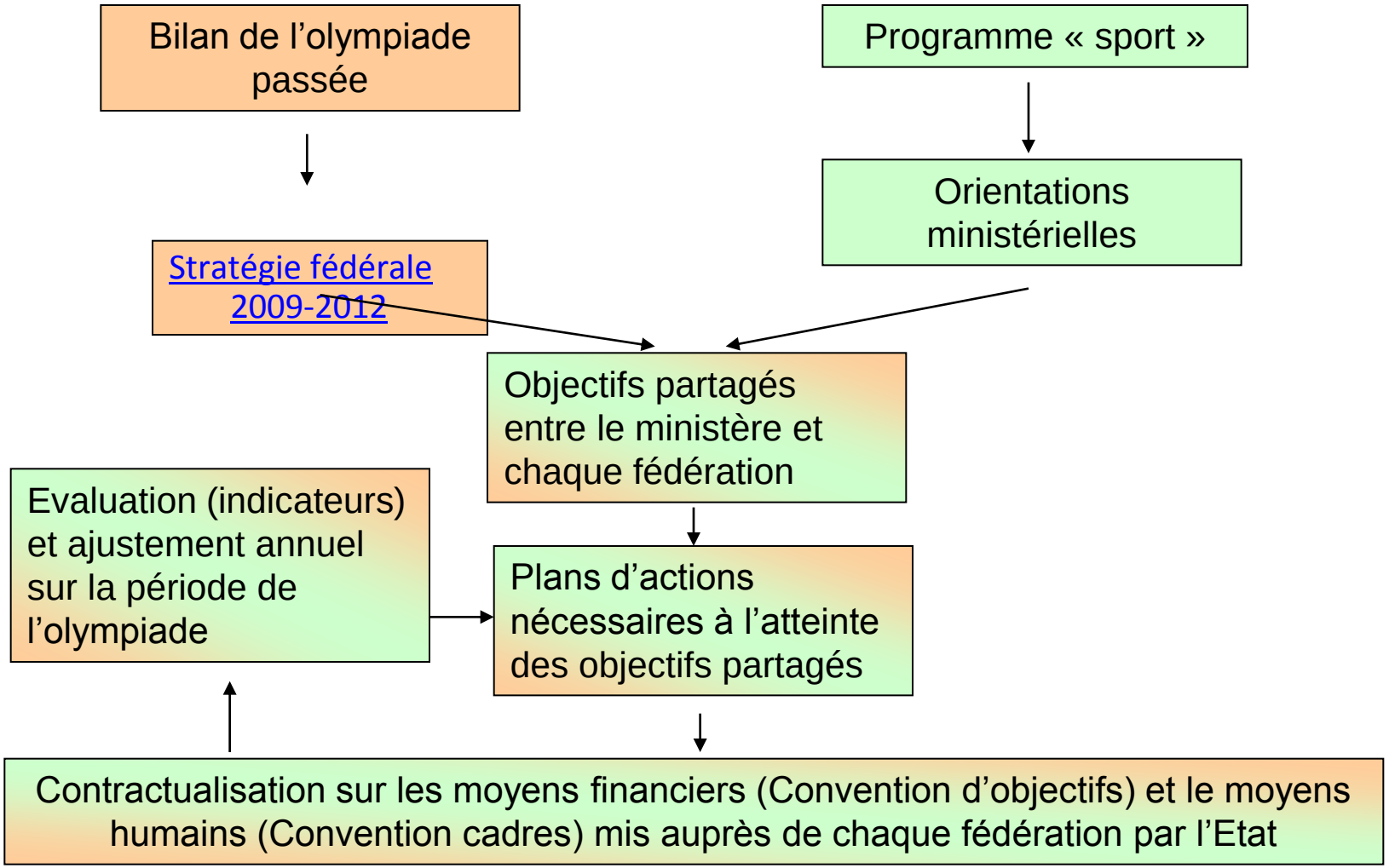

Dialogue constant tout au long de la démarche
avec le DTN et les partenaires,
par la coordination de l'expertise des bureaux de l'administration et de la DPS

Les différentes phases d'élaboration d'une « CO » :

Évaluation de l'activité et de la réalisation des projets
adéquation avec la stratégie fédérale définie en début d'olympiade

↓

Examen comptable et financier de la situation de la fédération
saisine de la cellule de veille le cas échéant

↓

Analyse du dossier
* conformité avec les axes stratégiques fédéraux
* perspectives pour l'année en cours
* réponses apportées à la mise en œuvre des priorités ministérielles

↓

Financement par plan d'actions
négocié au cours de l'étude du dossier, arrêté en réunion de convention d'objectifs

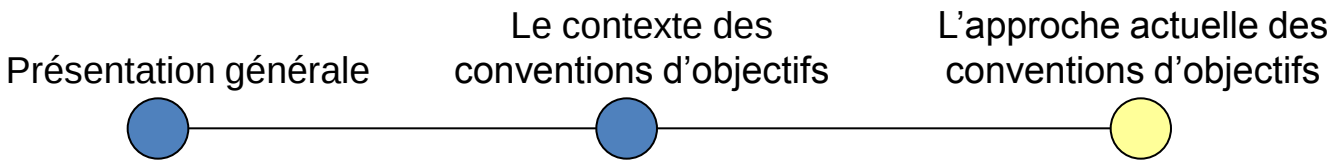

La place du DTN:

Interface entre le MJSVA et la Fédération

- Garant, dans son domaine de compétences, des engagements entre ces 2 partenaires

- Rôle d'alerte

* à l'égard du MJSVA pour prévenir les difficultés

* auprès de la fédération pour prévenir les dysfonctionnements

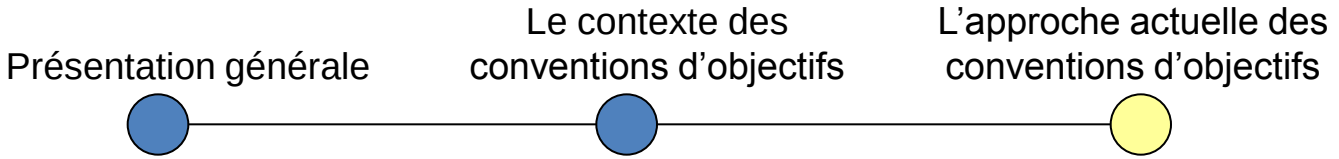

UNE DOUBLE OBLIGATION

- présenter une **demande cohérente** avec le budget et les capacités fédérales à mettre en œuvre.

- **justifier** de l'utilisation des subventions publiques

L'établissement du dossier de convention d'objectifs nécessite donc l'implication du DTN dans la **préparation du budget fédéral** et dans le **suivi financier des actions subventionnées.**

La convention d'objectifs témoigne également de la qualité des outils de gestion de la fédération.

Intranet Santé - Conventions d'objectifs - Windows Internet Explorer
http://www.intranet.jeunesse-social.sante-sports.gouv.fr/900/Sports/Federationssportives/Federationsunisportsolympiquesetnonolympiques/Conventionsdobjectifs/index.
Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?
Favoris Sites suggérés Google Plus de compléments_ Butterfly - bon reduction ach... CADHOC Recherche Maga... conjugaison des verbes fran... Conjugaison du verbe avoir à... Formule de politesse
Ajouter aux Favoris...
Favoris Flux Historique
HEWLETT-PACKARD Sites utiles
Guide des stations de radio
MSN.com
Sites Web Microsoft
Jeux
Télécharger les programmes
Traducteur
Vidéos
Association
Développement durable
Droit
FS
..-- World Rowing - Official Website --..
avironfrance.fr - Site officiel de la Fédér...
F.F.KARATE
Fédération Française de Wushu, arts é...
FF Natation
FF TAEKWONDO
FFLutte
FFPLUM
FFSS Accueil
FFVL - Federation Francaise de Vol-Libr...
FFVV
Franceolympique.com - Le site de l'équi...
hélicoptère, giraviation
Site officiel de la Fédération Française d...
Instances Internat
Média
MJSVA
Accueil
Accueil HR Access Self Service
Base de données O.R.A.S.S.A.Mi.S. ge...
Carto Stats - accès à la cartographie
ddjs78
Documentation - Publications
Insep Institut National du Sport et de l'...
Intranet
Ministere de la Jeunesse, des Sports et ...
ORASSAMiS
http--sirhself.mjs.local8080-mjs-fs_home....
Pages - Default
Intranet Santé - Accueil
perso
Rechercher
Voir les sites suggérés
Intranet Santé - Conventions d'objectifs
Page Sécurité Outils

Sports (DS)
> L'essentiel sur la DS
> Sport pour tous
> Sport de haut niveau
> Sport professionnel
> Sport et santé
> Certifications, formations, emploi
> Recensement des équipements sportifs
> Lutte contre la violence dans le sport
> Sport "durable"
> Fédérations sportives
> Réseau national des établissements
> Europe et international
> Affaires juridiques
> Affaires financières
> Le kiosque

Conventions d'objectifs

18/03/2010
Convention pluriannuelles 2009-2012
Conventions pluriannuelles 2009-2012 négociées avec les fédérations olympiques et non olympiques

18/03/2010
Conventions annuelles 2009
Conventions d'objectifs négociées avec les fédérations olympiques et non olympiques

11/02/2010
Lettres d'orientation ministérielle
Exemples de lettres

11/02/2010
Projets fédéraux des fédérations unisport 2009/2012
Présentation des projets fédéraux

Intranet local 100%
Démarrer 3 Explorateur W... Boîte de réceptio... 2 Microsoft Offi... Intranet Santé... WinZip - logo_M... LOGO_M~1.JPG compta analytiqu... FR 16:25

objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		Réalisé 2007	Réalisé 2008	Prévisions 2009	Réalisé 2009	Cible 2012
Objectif 1: accroitre la pratique sportive en apportant une attention particulière aux publics cible						
nombre de licences et autres titres de participations		387 067	396 990	408 100	410 377	441 600
nombre de licences féminines		111 910	114 093	117 300	117 280	132 500
Pourcentage de licences féminines (calcul automatique)		*29%*	*29%*	*29%*	*29%*	*30%*
nombre de clubs (ou de sections de clubs) offrant une pratique sportive pour les personnes handicapées		621*	625	635	637	680
nombre de licenciés(es) résident dans les ZUS ou dans les DSR						
Pourcentage de licenciés(es) résidant dans les ZUS ou dans les DSR						
Objectif 2: maintenir le rang de la France dans le sport de compétition au niveau mondial						
rang de la France dans les compétitions de référence		10	15	15	15	8
Objectif 3: préserver la santé des sportifs						
taux de suivi médical complet	SHN	41%	52%	75%	78%	100%
	Espoirs	76%	81%	95%	95%	100%
Objectif 4: promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives						
solidité financière		67%	68%	60%	69%	60%